

Genèse des totalitarismes ou les dérives de l'État moderne

LA QUESTION WÉBÉRIENNE DE LA DOMINATION POLITIQUE
REVISITÉE PAR HANNAH ARENDT

Dominique Morin*

Le concept arendtien du totalitarisme serait l'idéaltype générique d'une forme de domination politique, au sens wébérien, c'est-à-dire un modèle dégageant ses traits caractéristiques et la signification historique de son apparition. Suivant cette hypothèse, le développement de ce modèle déborderait des Origines du totalitarisme et trouverait sa clef dans l'Essai sur la Révolution qui pose le problème de la légitimité des lois modernes ne jouissant plus d'une autorité traditionnelle. La particularité de la politique totalitaire, défiant l'autorité de toute limite légale, serait de ne poursuivre ni l'intérêt public, ni celui de particuliers, ni le bien d'un collectif réel ou imaginaire, seulement l'accumulation du pouvoir d'une volonté dominante.

* * *

L'anthologie des discussions sur le totalitarisme réalisée par Enzo Traverso rappelle que *Les Origines du totalitarisme* de Hannah Arendt n'étaient ni une première analyse de ce type de régime – les premiers usages de la notion remontent aux années 1920, chez les critiques du fascisme italien, puis dans la présentation donnée par Mussolini du fascisme –, ni le premier rapprochement théorique du nazisme et du

* L'auteur remercie le CRSH pour son soutien à ses études doctorales.

stalinisme, ni l'ouvrage qui parviendrait à arrêter la signification du terme. Dans les années 1950 et 1960, l'analyse arendtienne avait pour principal concurrent le modèle de la dictature totalitaire de Carl J. Friedrich et Zbigniew Brzezinski. Ces auteurs définissaient le totalitarisme comme une adaptation de l'autocratie à la société industrielle du XX^e siècle, dont l'identité se résumerait à la combinaison de six traits fondamentaux : 1) une idéologie à prétention millénariste ; 2) un parti de masse unique, dirigé par un dictateur et organisé hiérarchiquement suivant le dévouement à l'idéologie ; 3) un système de terreur physique et psychique sous le contrôle du parti et de la police secrète ; 4) le monopole des moyens de communication de masse ; 5) le monopole de l'utilisation des armes de combat ; et 6) le contrôle centralisé et la direction bureaucratique de l'économie. Raymond Aron, qui reprenait presque intégralement le modèle de Friedrich et Brzezinski, reprochait au rapprochement d'Arendt, entre la terreur du nazisme et celle du stalinisme, d'oublier que les Soviétiques n'ont jamais visé l'extermination mais toujours la création du « régime le plus humain que l'histoire eût jamais connu, le premier régime où les hommes pourraient accéder à l'humanité, où les classes auraient disparu, où l'homogénéité de la société permettrait la reconnaissance réciproque des citoyens » (Aron, 2001 : 496)¹. Mais Arendt, dans les *Origines*, avait déjà répondu à cette objection, critiqué le rôle que ces analystes attribuaient au chef et à l'idéologie du mouvement et souligné l'insuffisance de leur type de modélisation pour comprendre ces régimes.

Le nazisme et le stalinisme, suivant les *Origines*, ne furent pas des États soumis à la volonté arbitraire d'un chef ou d'une doctrine idéologique ayant simplement le bonheur d'être équipées d'outils de domination nouveaux et améliorés. Il s'agissait plutôt de mouvements, organisés par les convictions de leurs participants, dont les chefs peu charismatiques revendiquaient la responsabilité des initiatives de la base militante, et dont l'unique contrainte idéologique était que le discours

¹ Dans l'« Épilogue » de ses *Mémoires*, Aron revient sur cette distinction favorable au communisme soviétique dont il finit par abandonner la défense, impertinente pour juger de la nature des régimes rapprochés par Arendt. Il y écrit : « Le communisme ne m'est pas moins odieux que l'était le nazisme. L'argument que j'employais plus d'une fois pour différencier le messianisme de classe de celui de la race ne m'impressionne plus guère. L'apparent universalisme du premier est devenu, en dernière analyse, un trompe-l'œil. [...] Il sacralise les conflits ou les guerres, bien loin de sauvegarder par-dessus les frontières les liens fragiles d'une foi commune » (Aron, cité dans Todorov, 2001 : 786).

officiel reçoive l'assentiment de la masse des sympathisants qui représentaient le mouvement à la face du monde. Selon Arendt, la nouveauté du totalitarisme justifiant la contre-productivité de sa double bureaucratie, de ses purges et de ses plans irréalistes – et qui lui donne une allure délirante – est que les dirigeants du régime ne poursuivent ni l'intérêt public, ni leur intérêt individuel, ni celui des autres ou d'un collectif réel ou purement imaginaire, mais le maintien du mouvement totalitaire, l'entretien d'un milieu au sein duquel tout est possible pour celui qui dirige. L'hypothèse d'une recherche illimitée du pouvoir pour lui-même et pour nul autre intérêt ou finalité idéologique expliquerait qu'aucune activité ne doive y trouver sa finalité en elle-même – elle risquerait d'entrer en conflit avec la volonté du mouvement – et que

« la politique totalitaire [...] use et abuse de ses propres éléments idéologiques et politiques jusqu'à ce que la base concrète qui avait fourni aux idéologies leur force et leur valeur de propagande – la réalité de la lutte des classes, par exemple, ou les conflits d'intérêt entre les Juifs et leurs voisins – ait presque disparu » (Arendt, 1973 : 17-18).

La subordination – voire la négation – des lois et de toute considération à la marche du mouvement ne se serait rencontrée historiquement que sous Staline durant les périodes 1929-1941 et 1945-1953, et sous Hitler durant la guerre 1939-1945. Arendt restreint l'emploi du terme totalitarisme à ces événements ayant rendu possible l'exercice d'une domination totale, sans toutefois supposer que pareille situation ne puisse se reproduire. La propagande, absente des camps de concentration et dans les formations d'élite, n'aurait été qu'un moyen pour les dirigeants totalitaires et leur état-major de lancer et d'entretenir le mouvement qui leur conférerait une puissance illimitée. Contrairement au pouvoir du dictateur qui s'appuie sur l'autorité des institutions légales, l'autorité du mouvement totalitaire nie la validité des institutions légales jusqu'à soumettre toute la direction des affaires publiques à la marche du mouvement. Dans la perspective arendtienne, la terreur est l'essence du totalitarisme : « Son existence ne dépend pas plus de facteurs subjectifs, psychologiques ou autres que l'existence de lois, dans un régime constitutionnel, ne dépend du nombre de gens qui les enfreignent. » (Arendt, 1972 : 69) Comment la terreur a-t-elle pu devenir l'essence d'un régime ?

Le remplacement de la légitimité légale de la domination politique par la terreur d'un mouvement ne s'explique pas par la combinaison corrosive de six ingrédients. Les modèles du genre de la théorie du totalitarisme de Friedrich et Brzezinski proposent des caractérisations de ce type de régime mais n'en saisissent pas la dynamique d'ensemble et ne sont d'aucun secours pour en comprendre l'origine. L'objectif de cet article est de reconstituer la compréhension du totalitarisme qui s'élabore au fil des analyses politiques d'Arendt et qui dépasse les limites inhérentes à la modélisation par énumération de traits typiques. J'y développe l'hypothèse qu'elle aurait plutôt opté pour la construction d'un idéaltype générique récapitulant la genèse du totalitarisme afin d'en dégager les traits caractéristiques et la signification historique de leur réunion. C'est là la différence qu'établissait Max Weber entre les concepts génériques – comme le modèle de Friedrich et Brzezinski – et les idéaltypes génériques dont le but « consiste partout et toujours à prendre rigoureusement conscience non de ce qui est générique, mais au contraire de la nature particulière des phénomènes culturels » (Weber, 1992a : 186).

La théorie wébérienne de la domination développée dans *Économie et société* trouvait son aboutissement dans la construction d'un modèle génétique expliquant l'apparition des États bureaucratiques par la substitution d'une autorité rationnelle légale à l'autorité sacrée des ordres politiques traditionnels². Bien que l'on se doute qu'Arendt connaissait les travaux de Weber – ayant rédigé sa thèse à Heidelberg à une époque où l'enseignement du défunt sociologue était encore très discuté –, la filiation entre leurs œuvres demeure incertaine, n'étant appuyée par aucune référence de la philosophe au sociologue. Néanmoins, les analyses d'Arendt s'accordent plutôt bien avec les définitions wébériennes de la puissance, de la domination et de l'État en plus de reprendre le problème de la transformation moderne de la domination politique. Comprendre les transformations des institutions politiques ayant ouvert le monde à la possibilité d'une domination totalitaire fut,

² Un autre exemple d'idéaltype générique développé par Weber est celui de la ville occidentale, caractérisée par cinq traits – 1) des fortifications, 2) un marché, 3) un tribunal propre et, au moins partiellement, un droit propre, 4) des formes d'associations qui y correspondent, 5) une autonomie au moins partielle et l'autocéphalie, donc aussi une administration par des pouvoirs publics constitués avec la participation des citoyens – réunis uniquement à partir du Moyen Âge en Europe occidentale, nouveauté qui s'explique par l'apparition de l'ordre politique des bourgeois.

chez Arendt, le fil conducteur sinon le but de plus d'une vingtaine d'années d'analyses politiques³. Peu portée sur les définitions et sur la synthèse théorique, elle ne fait nulle part une récapitulation de ses thèses. Mais les *Origines* et son *Essai sur la Révolution* fournissent ensemble la matière d'un idéaltype générique du totalitarisme – ce que je compte démontrer dans la deuxième partie du texte⁴. Cet article ne prétend ni ne compte étayer l'hypothèse qu'Arendt se soit inspirée des catégories de Weber, de sa méthodologie et de son modèle de l'apparition des États bureaucratiques. Je profite seulement de la fécondité de cette hypothèse pour jeter sur les analyses arendtiennes un éclairage inspiré des catégories wébériennes, et pour marquer l'apport de la philosophe à l'étude de la domination politique moderne, telle qu'entamée par le sociologue. Tandis que Weber opposait, dans leur forme pure, l'autorité légale à l'autorité traditionnelle, Arendt souligne que les institutions légales recevaient leur autorité de la tradition jusqu'aux révolutions politiques du XVIII^e siècle et que, faute d'une autorité de remplacement, ces institutions limitant la domination politique risquaient d'être balayées par la volonté au pouvoir. La domination totale, observable dans les camps de concentration et les formations d'élite des mouvements totalitaires, fut l'aboutissement du balayage des intérêts défendus par les lois, laissant les coudées franches à une déshumanisation de l'homme à volonté.

1. De la théorie wébérienne de la domination politique aux analyses d'Arendt

1.1 Les notions de puissance, de domination, de politique et d'État

Permettez d'abord un bref rappel des catégories de Weber qui structurent son modèle de l'État moderne et orientent notre récapitulation de l'idéaltype arendtien du totalitarisme. Les notions wébériennes de

³ L'intention de comprendre ce qui s'était passé en Allemagne fut le point de départ de plus d'une vingtaine d'années d'études politiques qui s'éloignèrent de plus en plus des événements récents pour mieux les éclairer. Les trois tomes des *Origines* datent de 1951 ; la conclusion de l'ouvrage fut reprise en 1958 ; le premier tome des *Origines* est augmenté d'une préface en 1967, quatre ans après la parution de l'*Essai sur la Révolution* ; et l'introduction du troisième tome ferme le chantier en 1971.

⁴ L'intérêt de ce travail, et le défi pour son auteur, est de retracer la cohérence d'ensemble des analyses politiques arendtiennes se rapportant toutes, de près ou de loin, dans un « work in progress », à la compréhension du totalitarisme. Faute d'érudition historique, je n'entreprends pas la critique de ces analyses.

domination, de politique et d'État renvoient toutes à des exercices de puissance compris comme des relations sociales : des complexes d'actions et de réactions dont le regard du sociologue apprécie le résultat d'ensemble. Weber définit la puissance comme « la chance de faire triompher au sein d'une relation sociale sa propre volonté, même contre des résistances, peu importe sur quoi repose cette chance » (Weber, 1995 : 95).

Weber considère toutefois que le concept de puissance est sociologiquement amorphe, ne disant rien de la relation à travers laquelle la volonté s'impose. D'où l'importance de distinguer la domination des autres formes de puissance. Une volonté domine précisément lorsqu'elle profite de la docilité d'autrui. N'est dominé que celui qui prend volontairement les ordres d'autrui comme maxime de sa conduite, et la puissance du dominant lui est ultimement conférée par ceux qui s'y assujettissent. La définition de la domination comme « chance de trouver des personnes déterminables prêtes à obéir à un ordre de contenu déterminé » (Weber, 1995 : 95) sous-entend qu'elle n'implique pas toujours l'approbation des dominés, ni l'obéissance de tous ceux qui sont concernés par la puissance de la volonté dominante. Ce qui compte, c'est la rencontre d'une volonté qui s'affirme et d'une obéissance formelle, de tous ou de quelques-uns. Dans des contextes sportifs, professionnels ou militaires par exemple, l'exécution des directives peut souvent se passer d'une compréhension de leur visée ou d'une adhésion aux objectifs de l'action collective. On obéit par solidarité, par intérêt personnel, par habitude, sous la menace ou pour une infinité d'autres motifs. Il est aussi des situations où certains individus consentants sont dominés, tandis que d'autres sont contraints contre leur gré par la même volonté. Et comme le soulignait La Boétie, la plupart des relations de domination à grande échelle ne sont possibles que parce que des dominés participent à la lutte contre les résistances que pourrait rencontrer la volonté dominante. Les dominations ne s'apprécient donc pas, suivant Weber, à l'étendue du groupe des adhérents, ni à la manière dont elles parviennent à s'instaurer, mais au succès effectif de la volonté dominante et à la forme de relation sociale qu'elles orientent. On comprend pourquoi Arendt peut assimiler sous un seul type les dominations de Hitler et de Staline même si les sociétés allemandes et russes étaient fort différentes lorsqu'ils ont entrepris d'en assumer la direction, même si la consolidation de leur emprise sur les masses ne s'est pas effectuée de la même façon, et bien

que l'endoctrinement nazi n'ait jamais eu d'équivalent dans les classes populaires soviétiques⁵.

Au pouvoir, remarquait Weber, le souverain bénéficie généralement du concours d'un état-major et d'une administration renforçant sa domination par la menace et l'application d'une contrainte physique. L'usage et la menace de la violence, comme moyen ultime d'assurer la stabilité de sa puissance dans un groupement de domination, et de garantir la validité de sa direction administrative sur un territoire, constitue pour Weber la spécificité de la domination politique. Une activité peut être dite « orientée politiquement » quand elle a pour objet d'influencer la direction d'un groupement politique, mais elle ne serait jamais l'essence de la politique. Ni l'État ni la politique ne pourraient être définis par une fonction ou une visée particulières puisque aucune ne leur est historiquement exclusive et universelle. Seul le fondement ultime du pouvoir, l'usage et la menace de la violence, lui est spécifique. Cette remarque recevra quelques années plus tard la confirmation extrême des chefs et des états-majors totalitaires qui refuseront toute finalité – sous forme de lois ou d'objectifs arrêtés – risquant de tarir la source de leur puissance, de freiner le mouvement. En réponse à la question « Qu'est-ce que la politique ? », Arendt préfère insister sur ce qu'elle conçoit comme son contenu et son sens : la liberté de discuter et de commencer quelque chose de nouveau entre égaux, plutôt que sur la violence comme moyen ultime de préserver cette liberté. Inspirée par la *polis* athénienne et le projet des Pères de la Constitution américaine, elle invite à considérer la politique autrement qu'en tant que moyen d'une autre fin, ou en tant que fin ultime dont la défense pourrait menacer l'existence humaine – une virtualité ayant acquis une nouvelle réalité avec la prolifération de l'armement nucléaire, souligne-t-elle. Sa définition de la politique comporte une dimension éthique que s'interdisait Weber ; et elle

⁵ Dans son histoire du XX^e siècle, Eric J. Hobsbawm juge l'utilité du terme « totalitaire » fort douteuse pour décrire le régime de Staline qui, « loin d'exercer un " contrôle de la pensée " efficace, sans parler d'assurer une " conversion ", [...] eut au contraire pour effet de dépolitiser ses citoyens à un degré étonnant » à l'exception de « qui voulait faire une carrière où l'on attendait qu'il maîtrisât ce savoir ésotérique [la doctrine du parti] » (Hobsbawm, 1994 : 509). On verra plus loin que selon Arendt, ni la construction d'un monde totalitaire, ni la domination totale ne nécessitent un endoctrinement efficace descendant plus bas que l'échelon des membres du parti, bien que la propagande et la terreur furent pour le mouvement nazi les principaux moyens d'organisation des masses.

reconnaît que la liberté publique de discuter et de construire entre égaux ne s'est réalisée qu'à de rares occasions dans l'histoire.

Pour qu'une domination politique continue soit celle d'un État, Weber ajoute qu'elle doit s'exercer dans les limites instituées d'un corps de règles administratives et juridiques, et bénéficier d'une légitimité aux yeux du groupement dans l'autorisation ou non de la violence. L'État est donc « une entreprise politique de caractère institutionnel [...] lorsque et en tant que sa direction administrative revendique avec succès, dans l'application des règlements, le monopole de la contrainte physique légitime » (Weber, 1995 : 97). Arendt refuse justement de considérer le pouvoir totalitaire comme un État vu l'absence de frein légal à sa puissance. Néanmoins, lorsqu'il remplace l'État, le mouvement totalitaire domine politiquement à travers la figure de son chef, bénéficiant d'organes d'administration, de coercition et de défense, ainsi que d'une légitimité autorisant le déferlement de sa violence aux yeux du groupement politique. Conformément à la grille de lecture wébérienne, les analyses d'Arendt distinguent les relations d'obéissance entre le détenteur du pouvoir, son état-major et sa direction administrative, leurs rapports au groupement politique, l'action des organes de direction sur la population occupant le territoire dominé et les limites institutionnelles de cette action. Comme Weber, elle en saisit chaque fois la cohérence dans la dynamique de construction et de mutation d'une croyance en la légitimité du pouvoir revendiqué par les gouvernants.

1.2 La légitimité de la domination politique et ses mutations modernes selon Weber

La croyance en la légitimité de la domination joue un rôle crucial dans la définition du rapport d'obéissance liant l'état-major, la direction administrative et le groupement politique au détenteur du pouvoir. Cette croyance, précise Weber, est ce qui fait qu'une domination est pensée et vécue comme telle – comme un rapport d'autorité et d'obéissance voulue de part et d'autre – plutôt que comme un exercice de puissance illégitime⁶. Un pouvoir peut se passer d'une croyance en sa légitimité lorsque l'intérêt de l'état-major à demeurer fidèle à son chef va de soi.

⁶ Suivant sa définition un peu indigeste de la légitimité d'une relation de domination, elle est « la chance qu'elle [la domination] a d'être, dans une mesure importante, tenue et pratiquement manipulée comme un tel concept. » (Weber, 1995 : 287)

Weber remarque tout de même une tendance des dominations à éveiller et entretenir la croyance en leur légitimité qui galvanise leur autorité contre l'instabilité des obéissances personnelles, intéressées, affectives ou autres. La croyance en sa légitimité est l'expression de l'autorité du détenteur du pouvoir, et plus largement celle des formes et des limites acceptables de sa puissance déléguée à des exécutants. Les types de relation de domination varient donc suivant le genre de légitimité revendiquée par l'autorité. Une particularité des totalitarismes fut d'user d'un endoctrinement idéologique sans précédent pour politiser toutes les sphères de la vie et enrober les existences individuelles dans la réalité d'un monde redéfini par le mouvement, avant d'abandonner la propagande dans les camps de concentration où suffisent la terreur, la discipline et la loyauté. La question de la légitimité est cruciale pour la constitution du mouvement totalitaire, mais ne se pose plus sous une domination totale.

Pour transcender théoriquement l'univers historique des rapports d'obéissance légitime allant de l'éducation à la politique, en passant par la vie conjugale, le travail et la religion, Weber propose trois idéaltypes d'autorité : traditionnelle, charismatique et légale. Les dominations légitimes réelles se situeraient quelque part entre ces types purs. Le troisième chapitre d'*Économie et société*, qui les définit, y recourt aussi pour modéliser les mutations de la domination politique en Occident. Résumons ses grandes lignes avant d'en venir enfin à son dépassement chez Arendt. La transformation moderne de la croyance en la légitimité du pouvoir décrite par Weber participe du mouvement général de désenchantement et de rationalisation du monde. La légitimité de la *domination traditionnelle* s'appuie sur la croyance en la sainteté de traditions valables « de tout temps » et en la valeur sacrée du pouvoir du chef désigné et limité dans son autorité en vertu des mêmes règles. Typiques des sociétés archaïques, les ordres traditionnels auraient été épisodiquement, puis progressivement bouleversés par deux autres puissances : le charisme et la raison. Le charisme aurait été « la grande puissance révolutionnaire des époques liées à la tradition » faisant subir à l'occasion aux dominations traditionnelles « une transformation de l'intérieur » (Weber, 1995 : 325). Née d'un enthousiasme ou d'une nécessité en période de crise, la *domination charismatique* résulte d'une soumission extraordinaire au caractère sacré, à la vertu héroïque ou à la valeur exemplaire d'une personne ou des ordres qu'elle émet ou révèle.

Contrairement au chef traditionnel, le leader charismatique peut modifier les opinions et les institutions établies dans les bornes de la confiance personnelle dont il bénéficie. Bien sûr, cette confiance a ses limites, celles toutes subjectives du groupe qui reconnaît ou non l'autorité de ses innovations. Le charisme ne dure qu'un temps – au plus jusqu'à la mort de son porteur –, les « révolutions » qu'il introduit seraient ou bien délaissées, ou bien « routinisées » en de nouvelles traditions, ou bien récupérées par la rationalisation des affaires publiques. Cette tendance à la rationalisation de la domination politique aurait remplacé l'autorité traditionnelle par une autorité légale ; la désignation statutaire des gouvernants par la sélection ouverte selon les qualifications ; et la gouvernance sacrée par un pouvoir et une administration efficaces. À l'état pur, la *domination rationnelle légale* prendrait la forme organisationnelle d'un État bureaucratique dont l'autorité reposerait sur la légalité de règlements écrits et du droit des membres de l'Administration de donner des directives. Des fonctionnaires contractuels, qualifiés, disciplinés et contrôlés, dont les compétences et la hiérarchie seraient clairement établies, y assumeraient librement des devoirs administratifs impersonnels comme leur unique ou principale profession⁷. Bien sûr, Weber ne prétend pas qu'une telle entreprise politique ait déjà existé, mais elle avait une parenté certaine avec l'expansion de la fonction publique et la multiplication des postes de fonctionnaires experts dans les États-nations.

1.3 La défaillance de l'autorité traditionnelle des institutions légales

Le modèle wébérien de l'essor de la domination bureaucratique ne questionne pas les mutations du fondement de légitimité de la loi dans le passage de l'autorité sacrée du roi aux régimes ne bénéficiant plus d'une sanction traditionnelle. Weber posait la légitimité des lois comme allant de soi ou supposait que leur rationalité moderne en fondait l'autorité. L'apparition d'une conscience politique moderne, qui ébranle la légitimité traditionnelle des institutions légales et du gouvernement, est le point de départ de la compréhension arendtienne de la genèse du totalitarisme pour qui lit l'*Essai sur la Révolution* comme un quatrième tome des *Origines du totalitarisme*. Jusqu'au XVIII^e siècle, l'Occident

⁷ Entre la féodalité et cette caricature de l'État moderne, le modèle wébérien insère deux étapes processuelles : la patrimonialisation des fonctions administratives et le développement de la fonction publique, dont la discussion n'est pas nécessaire pour notre propos.

vivait, entre la venue du Christ et l'avènement du Jugement dernier, dans un temps cyclique où les empires s'élevaient et s'effondraient sans bouleversement radical de l'ordre mondain : les révoltes populaires et les rébellions politiques pré-modernes visaient tout au plus le changement des dirigeants toujours choisis dans la noblesse. Arendt situe l'œuvre de Machiavel au crépuscule de cette représentation de l'ordre politique. Même s'il considérait la politique comme un domaine d'action indépendant de la morale chrétienne, le conseiller du *Prince* n'envisageait jamais de rénovation du pouvoir pouvant renverser la domination statutaire des nobles sur les gens du peuple. Les Révolutions américaines et françaises outrepassèrent cette limite idéale.

Ces révolutions avaient initialement une signification semblable à celle des révolutions britanniques de 1660 et 1688 : les révolutionnaires américains et français souhaitaient d'abord restaurer un ordre ancien. Les premiers critiquaient les abus du gouvernement colonial et revendiquaient leurs droits d'Anglais, tandis que les seconds réclamaient le respect de droits naturels bafoués par la monarchie. C'est faute d'y parvenir qu'ils ont entrepris de constituer des corps politiques démocratiques, et plus largement un nouvel ordre séculier d'égalité statutaire. Pour une première fois, nous dit Arendt, des actions humaines, sans coup de pouce divin, s'imposaient aux regards des acteurs et des spectateurs comme un nouveau commencement de l'histoire. Les actes libres et créateurs des révolutionnaires, et surtout le fait de les reconnaître tels, marquent l'entrée de la politique dans la modernité :

« L'emphase de nouveauté si caractéristique de l'âge moderne mit près de deux siècles à quitter l'isolement relatif de la pensée scientifique [Galilée] ou philosophique [Hobbes, Descartes] pour atteindre au domaine politique. [...] Ce n'est qu'au cours des révolutions du XVIII^e siècle que les hommes s'avisèrent qu'un " avènement " pouvait constituer un événement politique, qu'il pouvait résulter de l'action et même de l'intention consciente de l'Homme » (Arendt, 1985 : 63-64).

Cette conscience politique avait été précédée d'un affaiblissement des traditions et des croyances religieuses institutionnalisées qui légitimaient l'ordre politique. La sanction de l'Église devait conférer aux lois du monarque le caractère de commandements divins : la diminution des

autorités traditionnelles et religieuses ne pouvait laisser l'autorité légale indemne. Mais Dieu demeurait présent dans les philosophies politiques puisque la loi ne connaissait pas d'autres source de légitimité dans le monde chrétien. Même Machiavel était contraint d'appeler l'assistance divine auprès des législateurs. La conscience politique moderne introduisait un problème inaperçu par Weber mais repéré par Arendt. Dans un monde désenchanté où l'ordre traditionnel n'a plus de valeur sacrée, la constitution d'un corps politique doit s'appuyer sur une croyance en la légitimité de son acte de fondation et la loi, sur une source de légalité qui dépasse l'acte de légiférer ; la validité et la stabilité de la domination légale en dépendent. On avait découvert la faculté humaine de transformer l'ordre politique, mais son usage menaçait de remplacer la tradition par un torrent chaotique d'exercices de puissance ne ralliant pas le groupement politique.

L'histoire du totalitarisme et de ses origines, telle que la reconstitue Arendt, est aussi celle de l'essor et des dérives de croyances modernes en la légitimité du pouvoir. Les premiers bâtisseurs de régime démocratique sans Couronne, les Pères de la Constitution américaine, ont réussi à constituer un corps politique légitime aux yeux des gouvernés et des institutions étatiques promouvant la délibération et l'action en commun. L'oubli de leur coup de génie par les révolutionnaires qui les ont suivis et la perte de l'esprit public qui animait leur entreprise peuvent être ajoutés à la liste des origines du totalitarisme reconstituée par Arendt. La subordination des limites légales du pouvoir aux fins du gouvernement dans certaines légitimations de projets politiques a progressivement ouvert la porte à l'accumulation illimitée du pouvoir pour lui-même. Orientant sa réflexion dans ce sens en 1957, Arendt écrivait au début d'un article sur la crise générale de l'autorité dans le monde moderne :

« La mondée de mouvements politiques résolus à remplacer le système des partis, et le développement d'une forme totalitaire nouvelle de gouvernement, ont eu pour arrière-fond un effondrement plus ou moins général, plus ou moins dramatique de toutes les autorités traditionnelles. Nul part cet effondrement n'était le résultat direct des régimes ou des mouvements eux-mêmes. Tout s'est passé plutôt comme si le totalitarisme, sous la forme des mouvements aussi bien que des régimes, était le mieux fait pour tirer parti d'une atmosphère sociale et politique

générale dans laquelle le système des partis avait perdu son prestige, et dans laquelle l'autorité du gouvernement n'était plus reconnue. » (Arendt, 2004 : 121-122)

Récapitulons maintenant avec Arendt les épisodes de la genèse du totalitarisme, ou des dérives du projet moderne de promotion de l'esprit public et de démocratisation de la participation politique.

2. Les négations du sens arendtien de la politique aux origines du totalitarisme

2.1 La Révolution américaine et la perte de son esprit dans la quête du bonheur privé

Arendt décrit le projet de la Constitution américaine comme un métissage de la tradition parlementaire britannique, de l'expérience politique des treize colonies et d'une réappropriation du mode romain de constitution d'un corps politique. Sujets de la Couronne sans élire de représentants au Parlement, les émigrants britanniques qui débarquaient en Amérique avaient tout de même insisté pour se constituer en corps politiques civils non souverains, mais habilités à revendiquer des droits. L'origine de cette institution en Amérique remontait au pacte du *Mayflower*, l'alliance entre des colons qui s'apprétaient à débarquer hors du territoire de leur charte et qui redoutaient l'« état de nature » qu'ils y auraient rencontré. Leur promesse mutuelle « faite en la présence de Dieu et la présence les uns des autres » fut assez puissante pour « décréter, constituer et rédiger » les lois et les instruments d'un gouvernement local (Arendt, 1985 : 246). Ce précédent inspira d'autres pactes coloniaux tels les *Ordres fondamentaux du Connecticut* de 1639, qui furent sanctionnés comme charte royale de la colonie en 1662 et devinrent la Constitution civile de l'État en 1776. La rupture avec la Couronne s'effectua dans le cadre d'une alliance entre des pouvoirs légitimes constitués indépendamment de toute royauté. L'Amérique avait hérité du goût britannique pour la participation à la gestion des affaires publiques, mais il y avait là, insiste Arendt, un nouveau concept du pouvoir. L'autorité légitimant la fondation du nouveau gouvernement ne relevait plus de Dieu ou de la tradition mais de la promesse mutuelle d'un meilleur avenir. La confédération des anciennes colonies par l'adoption d'une constitution débattue et acceptée au sein des corps politiques préexistants reproduisait le modèle du pacte. Comme la fondation de la République

romaine, dont s'inspiraient les Pères de la Constitution, l'Union américaine fut pensée comme un accroissement d'institutions politiques légitimes qui porte en lui le principe de son recommencement, par l'extension de l'alliance ou par la création d'autres lois communes. Selon Virgile, Rome serait née de l'établissement en commun et de la signature d'un traité entre belligérants sans conquête de l'une ou l'autre nation. Et les guerres subséquentes entreprises par le pouvoir romain ne visaient pas l'asservissement ou l'anéantissement de l'étranger, mais une alliance avec le vaincu sous la loi romaine. L'Union américaine, explique Arendt, remplace la violence romaine qui ordonne l'alliance par la confiance et la délibération en commun :

« Le principe qui se fit jour au cours de ces années décisives où l'on posait les fondations fut celui combiné du pacte commun et de la commune délibération ; et l'événement lui-même devait prouver en réalité, comme Hamilton y insiste, que les hommes étaient " réellement capables... de l'établissement d'un bon gouvernement par la réflexion et le choix ", qu'ils ne sont " destinés à tout jamais à dépendre pour leurs constitutions politiques d'un accident et de la force ". » (Arendt, 1985 : 316)⁸

Pour que le recommencement de l'alliance entre égaux soit possible, les nouvelles institutions américaines devaient garantir la stabilité de la fondation, sans entraver sa poursuite, et surtout promouvoir la participation à la vie politique. On savait d'expérience que seul l'exercice de la liberté publique du citoyen pouvait conserver l'esprit égalitaire et fondateur de la Révolution et le goût pour la participation politique. Les Pères Fondateurs avaient à cœur de démocratiser le bonheur public, sentiment d'existence sans pareil que procure la reconnaissance de ses concitoyens lorsque l'on prend part aux affaires publiques. Le vote devait donner l'occasion aux pauvres, tenus à l'écart des activités politiques par la nécessité, de sortir périodiquement de l'obscurité. En plus de limiter le pouvoir du gouvernement pour protéger les libertés civiles, la Constitution américaine préserve les affaires publiques des combinaisons intéressées d'une majorité et de la tyrannie de l'opinion publique. L'autorité législative, séparée du pouvoir, est assumée par la Cour

⁸ Arendt s'attarde sur la constitution des États-Unis qui s'est pensée comme une rupture historique avec le modèle de l'État monarchique, constitutionnel ou non. Mais comme nous le faisait remarquer un évaluateur de cet article, la politique entre égaux avait cours dans les communes qui apparaissent au Moyen Âge.

suprême dont les membres nommés à vie jugent de la constitutionnalité des lois. Entre le vote des lois et leur sanction, les délibérations au Sénat ont pour fonction d'assurer que les lois ne soient pas simplement l'expression d'intérêts majoritaires ou le résultat d'une somme de voix confuses. Contre le danger d'une unanimité plus ou moins réfléchie de l'opinion publique, cette chambre représente la diversité des opinions qui ne peuvent se former et s'éprouver que dans l'affrontement. En aménageant séparément les organes de la représentation des intérêts, de l'élaboration de l'opinion et de l'attestation de la légalité, les Pères Fondateurs sont parvenus à constituer un espace pour la liberté publique. Le pouvoir de légiférer était légitime parce que ses lois bénéficiaient d'une autorité aussi transcendante que celle de la Couronne britannique : la continuité du pacte constitutionnel.

L'étroitesse des appareils de représentation a cependant contribué à maintenir le peuple à l'écart de la vie politique. L'échelle des débats dépassait de loin celle du quotidien dans la commune. Arendt écrit que « si paradoxale que la chose puisse paraître, c'est sous le choc de la Révolution » – la fin du régime colonial de la Commune et des réunions d'hôtel de ville – « que l'esprit révolutionnaire a séché et s'est mis à dépérir » (Arendt, 1985 : 353). Le corps politique sainement constitué perdait son âme, plus grand trésor de la révolution selon la philosophe. Le rêve américain des immigrants pauvres a rapidement pris le dessus sur celui des Pères Fondateurs : pour qui n'avait jamais connu le bonheur public, les félicitations reçues de l'exhibition de la richesse étaient préférées à la gloire et la distinction politiques. Le citoyen du XVIII^e siècle est devenu l'individu du XIX^e siècle, qui fait de sa conscience le lieu d'une liberté humaine, et qui entreprend de la défendre contre la société qui le contraint en transformant la politique en moyen de sa quête de bonheur privée. Après que l'esprit révolutionnaire eut été oublié, les institutions de la République auraient changé de fonction : l'État serait devenu un instrument de préservation des libertés civiles ; l'activité politique n'y serait plus tant motivée par le bonheur public que par l'intérêt et le bien-être individuels du plus grand nombre. Finalement, l'esprit de délibération et de choix en commun laisse place au sondage et à la manipulation de l'opinion publique. L'assujettissement des institutions politiques à la poursuite des intérêts privés n'était que la première dérive du projet démocratique moderne. L'oubli du collectif

aux États-Unis trouvait son opposé en France durant la Terreur : l'oubli des particuliers.

2.2 L'abandon de la liberté pour la quête vertueuse puis révolutionnaire du bonheur du Peuple

Les révolutionnaires français auraient été davantage fascinés par l'égalité et la prospérité de l'Amérique que par ses institutions politiques. Arendt note que leur projet de République démocratique, pour un peuple dont une large part était accablée par la misère, poursuivait un idéal différent. Les révolutionnaires français ne revendiquaient pas seulement la liberté publique, mais plus largement l'immunité de l'injuste contrainte en tant que droit inaliénable. Cette liberté de mouvement incluait à la fois la possibilité de participer à la vie politique – droits de réunion et de pétitionner par exemple – et un droit positif à être libre du besoin et de la crainte. Les droits naturels, dont l'Ancien Régime se voyait accusé d'avoir privé ses sujets, n'étaient pas posés en tant que limites du gouvernement et du pouvoir, mais comme leur contenu et leur fin dernière. On voulait substituer la volonté du peuple à la volonté du monarque comme source de la loi et de la légitimité du pouvoir pour réaliser la liberté, l'égalité et la fraternité. Suivant la formule de Sieyès, la Nation, dans son perpétuel état de nature, était le pouvoir constituant d'où l'assemblée recevait son autorité ; et la volonté de cette même Nation était la source de la légalité des lois votées à l'Assemblée (celle-ci ne devant que représenter la volonté nationale qui, croyait-il, avait force de loi). La réelle Assemblée constituante aurait cependant été perçue par les adversaires et les victimes du nouveau gouvernement comme le pouvoir constituant illégitime du pouvoir de l'Assemblée législative d'imposer des lois sans fondement de légitimité transcendant le corps politique.

La belle unité de la nation contre l'absolutisme est devenue, dans l'Assemblée législative puis dans la Convention, une lutte entre factions. Dans les premiers mois de 1793, la division de la Convention s'accroît : d'un côté, les Girondins, défenseurs d'une bourgeoisie éclairée, prônaient une guerre contre les alliés étrangers de l'Ancien Régime ; de l'autre, les Montagnards – qui se rallieront au Club des Jacobins dominé par Robespierre –, plus soucieux de la réalisation des aspirations populaires, s'opposaient à la guerre et préconisaient une

direction centrale des affaires publiques poursuivant l'intérêt général. L'Assemblée puis la Convention, dont les débats étaient incompris et loin des préoccupations des citoyens, subissaient des pressions du peuple organisé en sociétés populaires et dans les sections de la Commune de Paris. Les pétitions envoyées aux législateurs les sommaient de montrer que la Constitution pouvait rendre le peuple heureux, demandaient au gouvernement d'assurer à chaque individu les moyens de sa subsistance et exigeaient la suppression de la misère par l'exercice de la loi. On assistait, explique Arendt, aux premières tensions entre le Peuple et le Parlement, future source et siège du système des partis. Une ligne de parti qui cherche à s'imposer – même le projet des Jacobins défendant la fraternité nationale et faisant des sociétés non partisans le fondement de la liberté – ne peut qu'être dérangée par des espaces de libre affrontement et d'élaboration des opinions. Pour dominer l'Assemblée, raconte Arendt, le Club des Jacobins s'est infiltré dans les sociétés populaires afin de convaincre leurs membres que seule la faction jacobine était véritablement révolutionnaire et que seules les sociétés lui étant affiliées défendaient l'intérêt général. Fort d'un coup d'État des sans-culottes qu'inquiétaient les revers de l'armée française à l'étranger et les soulèvements contre-révolutionnaires en province, le Club profita du renvoi du ministère et des députés Girondins en juin 1793. Au pouvoir, les Jacobins de Robespierre instaurèrent un régime de terreur qui transforma « les sociétés soi-disant populaires », menaçant l'unité de « la grande Société populaire du Peuple français entier » et le pouvoir centralisé, en organes gouvernementaux d'information et de contrôle du patriotisme et de la vertu républicaine. Arendt y voit la première dictature d'un parti unique qui servira de modèle à l'infiltration des Soviets par le parti bolchevique :

« Le règne de la Terreur inauguré par Robespierre n'était rien d'autre qu'une tentative d'organisation du peuple français tout entier en une gigantesque machine de parti unique – " la grande société populaire est le peuple français " – par l'intermédiaire de quoi le Club des Jacobins étendrait un filet de cellules du Parti à travers toute la France ; leur activité ne consisterait plus à discuter et à échanger des idées, à s'instruire mutuellement, mais à s'espionner entre soi et à dénoncer les membres de la société et ceux de l'extérieur aussi bien. » (Arendt, 1985 : 365-366)

Pourquoi la libération de la misère semblait-elle devoir impliquer l'anéantissement de la liberté publique ? Lecteur de Rousseau, Robespierre croyait en la Volonté générale, second état de nature, dont le seul ennemi pouvait être l'égoïsme des intérêts particuliers. La pitié que suscitait la misère d'autrui prouvait selon lui l'existence d'un lien naturel entre les hommes dont seuls les égoïstes, notamment les riches, avaient perdu le sens. Le vice nuisible à la réalisation de l'intérêt général commençait là où la souffrance et la compassion étaient absentes. La libération du Peuple miséreux n'avait rien à faire du débat des opinions ; elle appelait simplement une conduite vertueuse, compatissante. Or, la pitié de Robespierre ne compatissait pas avec des miséreux particuliers, insiste Arendt, mais avec le Peuple appréhendé comme une masse souffrante, un océan de misère. La vertu qui aiguillait son gouvernement fut empreinte de passion mais exempte de solidarité avec la noblesse, avec l'opposition, et avec tous ceux qui pouvaient être soupçonnés de poursuivre hypocritement des intérêts égoïstes, sans considération d'amitié ou de stratégie dans les condamnations. La poursuite de la volonté générale qui conduirait au bonheur du Peuple ne devait pas être limitée par une protection légale des libertés civiles ou ligotée dans un corps de lois. Elle produisait un torrent ininterrompu d'ordonnances et de décrets suivant les humeurs de la Révolution. Sous la Terreur, écrit Arendt, le déroulement de la Révolution devient la source de la loi justifiant tous les sacrifices. Son cours mit peu de temps à devenir totalement hors de contrôle ; la glorification de la misère, la condamnation de l'égoïsme et la chasse aux hypocrites déclencha en guerre civile et en conflits extérieurs la rage des infortunés et celle des corrompus démasqués - c'est là le propos d'Arendt, mais on sait que les débuts de la contre-révolution sur le territoire français avec la guerre de Vendée, et l'entrée en guerre de l'Angleterre, de la Hollande, de l'Espagne, du pape et des princes allemands et italiens remontent avant le renversement des Girondins ; bien sûr, la propagande et la terreur jacobines ne contribuèrent pas à l'apaisement des esprits. Robespierre tenta en vain, poursuit Arendt, d'arrêter la Révolution par un culte de l'Être Suprême posant la nation à la fois comme l'autorité immortelle et souveraine, le pouvoir constituant l'Assemblée, et la source de la légalité. La Terreur s'acheva par le renversement des Jacobins et la guillotine pour Robespierre et quelques dizaines d'autres.

Dans l'évolution de la conscience politique moderne, l'expérience française a éclipsé les révolutions antérieures. Le spectacle de la Terreur et du torrent de pauvres a transformé l'irrésistibilité des révolutions en une nécessité historique rectiligne : la ruse de la Raison hégélienne, la marche providentielle de la démocratie chez Tocqueville, puis la libération marxiste du processus vital vers l'abondance. Découvrant la force de l'Histoire qui semblait imposer sa volonté aux hommes, la théorie politique a oublié le projet révolutionnaire initial de fonder la liberté publique et transformé ses acteurs en agents. Formés à l'école des théoriciens de la Révolution française, on vit apparaître des révolutionnaires professionnels qui étudiaient la désintégration de l'État et de la société en attente de la Révolution dont ils pourraient prendre les rênes. Désespérés, ils comptaient profiter de la violence pour s'emparer du pouvoir tout en croyant que la fondation d'un corps politique était impossible là où les masses sont accablées par la misère, et que la Terreur mènerait inévitablement la Révolution à sa perte. Loin des actions libres des révolutionnaires français, les leurs se référaient à ces précédents comme à un scénario qui devait se reproduire. Arendt décrit la Révolution russe comme une tragique et ridicule mise en scène de ce qui avait été retenu de la Révolution française : Lénine promet la liberté publique (le pouvoir aux Soviets) et la libération du Peuple (l'électrification des campagnes) avant de laisser tomber la première pour instaurer la dictature du Parti ; les intérêts égoïstes deviennent les intérêts petit-bourgeois ; le Parti se scinde en deux factions – les enragés et les indulgents – qui minent le gouvernement, et que l'homme du milieu liquide comme Robespierre avait éliminé Hébert et Danton ; et les purges bolcheviques n'ont pas la bonne foi de la première chasse aux hypocrites : l'élimination des ennemis objectifs est prévue par l'Histoire pour enrayer l'incompétence, les abus et les différends idéologiques ; ce sont les douleurs d'enfantement de la Révolution.

Selon Arendt, jusqu'à la mort de Lénine le système bolchevique « n'est total qu'en un sens négatif : le parti dirigeant ne tolère l'existence d'aucun autre parti, d'aucune opposition, d'aucune liberté d'opinion politique » (Arendt, 1972 : 150). Les affaires publiques sont pensées à travers une idéologie et les fonctions politiques sont occupées uniquement par des membres du Parti ; mais les pouvoirs qu'ils assument demeurent ceux d'un État. Il n'y a pas encore de principe du Chef, de contrôle policier indépendant de l'État et de construction d'un monde

totalitaire. Surtout, la finalité du gouvernement est encore l'intérêt du Peuple.

2.3 La fin de l'État-nation dans la poursuite impériale des intérêts économiques nationaux

Parmi les logiques inéluctables de l'Histoire du XIX^e siècle, on a cru que les sociétés tendent naturellement à s'accroître, par fusion ou par expansion, et à s'homogénéiser culturellement, voire anatomiquement, pour devenir des nations économiquement autonomes et aptes à l'autodétermination politique. Le mode d'intégration des États-nations était fondé sur le consentement volontaire à son gouvernement d'une population homogène. Les conquêtes modernes ne pouvaient donc pas se conclure à la romaine : l'État-nation était contraint par principe d'assimiler l'étranger au lieu de l'intégrer dans sa différence, et de lui faire respecter le consentement des gouvernés plutôt qu'une justice d'empire. Lors de la ruée vers l'Afrique des années 1880, l'impérialisme, explique Arendt dans l'ouvrage du même nom, rompit avec cette tradition en étendant le territoire dominé par certains États européens sans intégrer les populations colonisées dans leur corps politique. La poursuite des intérêts bourgeois et, par extension, la croissance et la prospérité de l'économie nationale étaient les motifs de ce débordement du pouvoir écrasant la vie politique indigène.

La bourgeoisie industrielle, qui s'était développée en même temps que les États-nations, n'a sérieusement majoré sa domination économique d'une domination politique qu'au moment où l'expansion du capitalisme appelait une protection de ses activités à l'étranger. Le développement de l'industrie et de l'épargne avait produit dans l'étroitesse des territoires nationaux un surplus de capital à investir et un surplus de main d'œuvre sans travail. Ces déchets de toutes les classes, sous-produits de la société bourgeoise – c'est ainsi que les désigne Arendt – semblaient pouvoir être recyclés en capitalistes et en travailleurs productifs dans le cadre d'investissement à l'étranger rapportant beaucoup plus qu'à l'intérieur du pays. Sans contrôle politique, l'expansion des économies nationales hors de l'Europe donna d'abord lieu à une série d'escroqueries, de scandales financiers et à une spéculation sur le marché des valeurs qui menaçait de transformer de larges couches d'investisseurs en joueurs, le système de production en

système de spéculation financière, et de convertir une large part du profit en commission. Pris de court par les débordements de leur économie, les États-nations avaient le choix de protéger les investissements à l'étranger par l'exportation de leur pouvoir militaire, policier et administratif, ou de risquer des pertes bien au-delà de ce qu'une nation pouvait supporter. Le mal étant national, le remède proposé par les investisseurs parvint à rallier le patriotisme de la majorité des partis. Le protectionnisme commercial étendu par l'exportation du pouvoir pressait aussi les États dans la course pour une expansion maximale de leur économie. « Pour la première fois, écrit Arendt, ce n'était pas l'investissement du pouvoir qui avait préparé la voie à l'investissement de l'argent, mais l'exportation du pouvoir qui suivait docilement le chemin de l'argent exporté » (Arendt, 1982 : 29) : l'expansion du marché national prenait le relais des entreprises coloniales de pillage, d'assimilation et de peuplement.

Les promoteurs de la course à la domination économique du globe n'avaient rien à faire des idéaux d'autodétermination des peuples et de consentement volontaire des gouvernés. Les surplus de la société bourgeoise, dont le premier souci était d'investir ou de s'investir, sont dépeints par Arendt comme l'incarnation du *Léviathan* de Hobbes : des individus avides, égoïstes et atomisés, mettant leur puissance en commun pour assurer la sécurité de leur personne, de leurs propriétés et de leurs affaires, dans la logique d'un état de nature qui se transpose à l'échelle de communautés de pouvoir. Cette foule dénuée de solidarité et de principe national concevait la vie publique comme une somme d'intérêts privés et faisait du pouvoir la finalité de la politique. Les institutions de limitation du pouvoir auxquelles tenaient les représentants de la nation leur semblaient des contraintes inutiles à l'étranger, impertinentes hors du groupement politique. La croissance illimitée de la propriété appelait la protection d'une structure politique pouvant accroître sans cesse sa puissance, suivant le mouvement du capital. Si Montesquieu faisait de la vertu le principe des gouvernements démocratiques, l'intérêt économique était celui de l'impérialisme colonial selon Arendt.

La première expansion impérialiste britannique rencontra en Afrique du Sud des conditions propices à l'instauration d'un pouvoir colonial illimité. Le troisième chapitre de *L'impérialisme* raconte comment on y inventa le racisme en tant que principe définissant le corps politique, et la bureaucratie comme substitut du gouvernement à l'étranger. Débarqués

au Cap pour exploiter les mines d'or et de diamants, Rhodes et ses *utilanders* y découvrirent l'ordre raciste structurant les rapports entre les Africains et les Boers, un groupe de colons hollandais séparatistes coupés de l'Europe depuis que l'Angleterre avait pris le monopole du commerce avec l'Inde. Les Boers avaient liquidé la domination des chefs des tribus indigènes et vivaient au crochet de leur population qu'ils traitaient en esclaves. Davantage en regard de leur conduite qu'à cause de la couleur de leur peau, ils considéraient les Africains comme une race se rapprochant des hommes, mais dénuée d'humanité ; et ceux-ci prenaient les Blancs pour des demi-dieux. Ce rapport raciste s'était même traduit chez les Boers en une croyance pseudo-chrétienne en leur élection qui faisait d'eux les maîtres d'une race inférieure. Devant une population perçue et reconnue comme radicalement différente et inférieure, les Britanniques ne pouvaient envisager une assimilation permettant son intégration à l'État-nation. La pensée raciste ajoutait une unité et des limites naturelles au Léviathan de la pensée impérialiste.

Le renoncement des hommes d'État à accorder une représentation politique aux indigènes et l'interdiction respectueuse qu'ils se faisaient d'imposer leurs lois à un peuple étranger autorisèrent la mise en place d'une administration coloniale sans droit ni loi qui partait avec arrogance gouverner des populations inférieures et arriérées. Patriotes dévoués au progrès du processus impérial d'expansion, les fonctionnaires du gouvernement des races inférieures ressentaient comme un fardeau le contrôle des hommes d'État qui n'y connaissaient rien. Les administrateurs coloniaux considéraient leurs actes légitimes dans la mesure où ils contribuaient au succès de leur mission : l'oppression et les jeux de coulisse n'étaient donc pas exclus ; le détachement, la discrétion, l'absence d'ambition personnelle et la loyauté absolue au supérieur hiérarchique étaient de mise. On administrait par décrets, ce qui économisait la lourdeur des procédures de promulgation et d'application des lois, ainsi que les débats où naissent les oppositions et les compromis. Ce mode de gouvernement avait aussi l'avantage d'éviter la formation d'une communauté de revendication autour de lois transcendant l'autorité décisionnelle des demi-dieux. L'arbitraire des décrets et du contrôle colonial décourageait également l'organisation d'activités sociales et économiques locales.

Selon Arendt, la domination impériale devint un crime conscient au moment où les attitudes racistes et les méthodes correspondantes apparurent dans l'administration des populations indiennes et chinoises traitées jusqu'alors comme des êtres humains. Cette fois, on pouvait percevoir de part et d'autre la mauvaise foi des administrateurs usant des inventions de la politique africaine pour accélérer le progrès économique de l'Empire. Les régimes totalitaires profitèrent plus tard du racisme et du pouvoir illimité ; et ils purent, ne poursuivant pas l'intérêt d'une nation ou de particuliers, en faire usage sur leur propre corps politique.

2.4 De la construction d'une particularité politique juive à la montée des mouvements annexionnistes en quête d'une souveraineté tribale

Avant l'impérialisme, la logique d'intégration de l'État-nation avait connu un autre manquement analysé dans les *Origines* : la reconnaissance politique d'une différence juive, qui initia sa perte dans une lutte pour le pouvoir entre des communautés nationales fermées, conçues comme racialement déterminées. L'autodétermination ne devait plus être reconnue comme un droit des habitants du territoire où une nation se constitue, mais devenait l'objectif de mouvements souhaitant annexer et gouverner l'espace occupé par les membres d'une communauté ethnique dite nationale. La communauté juive, qui se tenait traditionnellement à l'écart du pouvoir, ne fut pas l'instigatrice du nationalisme tribal, mais contribua à lui donner une certaine légitimité. L'idéologie antisémite de la fin du XIX^e siècle fit des Juifs le modèle-type de la nation dispersée et l'ennemi numéro un dans la quête de souveraineté politique des nations sans territoire propre. Arendt ne voit dans le mariage de l'antisémitisme et du nationalisme tribal ni la finalité, ni le principe du nazisme : celui-ci aurait seulement organisé son monde totalitaire à partir des éléments idéologiques du moment qui pouvaient mobiliser les masses et désigner un premier lot de victimes. C'est plutôt l'organisation idéologique des masses par les mouvements annexionnistes – nationalistes et antisémites – qui peut être considérée comme une origine institutionnelle du totalitarisme.

L'antisémitisme laïc de la fin du XIX^e siècle s'est élaboré en réaction aux rapports particuliers que les Juifs avaient entretenus avec l'État-nation. Les monarchies des XVII^e et XVIII^e siècles avaient accordé des privilèges à ceux d'entre eux qui occupaient les fonctions d'hommes d'affaires des Princes et de financiers des transactions d'État. Leurs

privilèges ont ensuite été étendus et à un plus grand nombre de riches Juifs, puis à l'ensemble de leurs communautés en Europe centrale et occidentale que les banques juives sollicitaient de plus en plus suivant la croissance de l'industrie et du commerce d'État. Jusqu'aux aventures impérialistes, les Juifs demeurèrent hors du système des classes structuré par les affaires privées : ils n'étaient ni aristocrates, ni bourgeois, ni ouvriers, ni paysans, seulement des Juifs finançant les affaires de l'État et formant des communautés relativement isolées du reste de la société civile. Les États-nations faisaient aussi d'eux une catégorie de citoyens juridiquement à part en continuant de protéger leurs privilèges anciens et en les tenant parfois à l'écart de la fonction publique et des universités. L'élite juive, dont le réseau de solidarité traversait l'Europe, était enfin l'élément non national des nations qui avait acquis un rôle-clef dans l'harmonisation des intérêts internationaux : elle réglait les échanges économiques en temps de paix et on la conviait aux règlements de fin de guerre pour négocier l'équilibre européen encore recherché.

Ce n'est qu'au moment où la bourgeoisie s'est approprié le champ politique pour promouvoir l'impérialisme, son protectionnisme, et mettre en place l'esprit agonistique qui mena à la guerre que l'élite juive céda le monopole de sa fonction financière, que la communauté juive perdit de son influence en tant que groupe, et que l'hostilité des chrétiens envers elle se transforma en idéologie antisémite. La foule des Juifs aisés devint un objet universel de haine à cause de sa richesse, et de mépris parce qu'elle n'avait aucun pouvoir. À partir de faits, comme la tradition juive d'alliance sans allégeance avec les pouvoirs en place, le repli des Juifs sur leur cercle familial élargi, et l'organisation des fonds juifs par les Rothschild installés à Paris, Londres, Francfort, Naples et Vienne, les antisémites ont élaboré une représentation de la communauté juive comme une organisation familiale internationale, manipulant les gouvernants au profit de ses intérêts commerciaux et travaillant à la destruction des structures sociales, des privilèges de rang aux corporations. Quiconque entrait en conflit avec l'État pouvait se croire victime des manigances de la grande famille juive. Ceux que l'on imaginait tirer les ficelles des pouvoirs étaient pourtant, nous dit Arendt, un peuple sans tradition politique qui recherchait, dans un contexte d'assimilation, de laïcisation et de sécularisation, un rempart contre la désintégration de la judéité dans une ségrégation juridique consentante, et

en s'isolant des influences extérieures par une vie familiale et communautaire.

Les premiers partis antisémites sont nés dans le dernier tiers du XIX^e siècle, de l'alliance d'aristocrates amers et de la populace souffrant des récentes transformations du capitalisme. On associait aux Juifs les fraudes et les scandales financiers des premières aventures coloniales dont ils n'avaient été que les intermédiaires ; on leur reprochait la fin de la protection des métiers dont ils avaient profité ; et ceux qui comprenaient mal l'économie capitaliste se représentaient les banquiers comme les exploités improductifs de la misère de ceux qui n'ont pas d'autres choix que d'emprunter. Contre la supposée domination juive, les partis antisémites revendiquaient le pouvoir pour la nation entière – excluant les parasites juifs. Avec ces partis au pouvoir, explique Arendt, l'État n'aurait plus été un lieu de représentation de la pluralité des intérêts et des opinions :

« En se disant " au-dessus de tous les esprits ", les partis antisémites annonçaient clairement leur ambition de représenter la nation tout entière, de s'assurer le monopole du pouvoir, de s'emparer de l'appareil d'État et de se substituer à l'État. [...] Ils s'attaquaient de façon révolutionnaire au gouvernement plutôt qu'à une classe sociale ; ils voulaient en fait détruire la structure politique de l'État-nation en utilisant comme moyen un parti politique » (Arendt, 1973 : 94-95).

Bien que nationaliste, leur projet était international comme celui des socialistes s'opposant à la domination bourgeoise : ils fondèrent d'ailleurs rapidement une organisation de tous les groupements antisémites pour un gouvernement inter-européen au-dessus de toutes les nations. La proposition d'une telle structure était justifiée par la croyance que les problèmes intérieurs aussi bien que ceux de politique étrangère dépendaient d'un mal européen : la domination juive dont il était d'intérêt commun de se libérer.

Ce n'est qu'avec le parti libéral allemand de Schönerer, en Autriche, à la fin des années 1880, que l'antisémitisme est combiné au pangermanisme. Ce parti souhaitait une réorganisation révolutionnaire de l'Europe centrale dans laquelle les Allemands d'Autriche et d'Allemagne

deviendraient le peuple dominant, réduisant les autres à une semi-servitude. Les pangermanistes d'Autriche croyaient légitime de ne vouloir réaliser que ce que les Juifs semblaient avoir réussi en cachette. Leur projet et l'antisémitisme qui l'animait perdirent de leur popularité durant la prospérité des années 1890-1914, mais il fut plus tard une inspiration importante de l'idéologie nazie. L'idéologie pangermaniste remonte toutefois bien avant Schönerer ; et les Allemands n'étaient pas les seuls à dissocier la nation de l'État et du territoire au XIX^e siècle. En l'absence d'un territoire unifié, d'un État-nation ou d'une histoire rassemblant toute la communauté allemande, les romantiques avaient développé leur nationalisme autour de la croyance en une noblesse naturelle de la race allemande vouée à dominer le monde et s'affirmant à travers les réalisations de ses grands hommes. La lecture des romantiques amena les intellectuels russes à développer un nationalisme tribal analogue, fondé sur le mythe d'une souche slave d'élus et débouchant sur un projet politique panslaviste. En parallèle du mouvement impérialiste, les pangermanistes ont traduit leur chauvinisme mythique dans les termes du racisme et ont revendiqué l'annexion des territoires occupés par des Allemands pour former une nation économiquement et politiquement souveraine, comme les panslavistes qui auraient bien voulu libérer leurs frères slaves des dominations étrangères et les inclure dans l'empire du tsar. Les pangermanistes et les panslavistes ne considéraient plus la nation comme le produit d'une histoire commune mais comme un collectif naturel. L'État était à leurs yeux une entreprise administrative au service des nécessités nationales. Dans cette logique, les besoins de la nation primaient sur les lois ne devant pas freiner la destinée de la race. Même si les pangermanistes et panslavistes n'y voyaient pas de différence, la nation que devait servir l'État n'était pas le collectif de ceux que l'on identifiait comme ses membres, mais l'entité organique imaginée par les idéologues annonçant la grandeur de ses réalisations. Par opposition aux partis qui défendent des intérêts ou des principes de gestion, Arendt spécifie que lesdits partis annexionnistes étaient en fait des mouvements n'invitant l'individu qu'à noyer sa liberté, sa réflexion et sa personnalité dans un processus défini par l'idéologie. On s'engageait dans une entreprise dont le vecteur inflexible dépassait l'évaluation de l'action individuelle : ces mouvements « devinrent les idéologies personnifiées » prétendant avoir mis en marche « l'individualisation de l'universel moral à l'intérieur d'un collectif » (Arendt, 1982 : 211). Pour participer au destin de sa race, il suffisait

d'adhérer au mouvement. Une telle organisation idéologique de la vie politique condamnait à l'immoralité l'action ne pouvant plus s'évaluer en termes de fin et de moyen : « Tout ce qui compte est incarné dans le mouvement lui-même ; chaque idée, chaque valeur s'évanouit dans le tumulte d'une immanence superstitieuse aux allures pseudo-scientifiques. » (Arendt, 1982 : 213) Les mouvements totalitaires reprirent le principe non plus pour réaliser la grandeur de la nation, mais pour s'appuyer sur les masses afin de dominer la vie humaine dans ses moindres élans.

2.5 La mise en place d'une domination totale par les mouvements totalitaires

À la fin du premier chapitre des *Origines*, Arendt explique que

« Pour établir un régime totalitaire, il faut présenter la terreur comme l'instrument qui va servir à mettre en pratique une certaine idéologie. Et ce n'est que lorsque cette idéologie est adoptée par le grand nombre, voire la majorité, que la terreur peut devenir permanente. » (Arendt, 1973 : 31)

La philosophe ne comprend donc le totalitarisme ni comme la réalisation collective d'une idéologie, ni comme l'imposition illégitime d'un régime de terreur ; mais comme une domination légitime ayant la terreur pour essence et dont la logique idéologique est le principe – principe du mouvement que cette logique entretient et qui la maintient. Cette citation indique également que l'analyse arendtienne distingue deux dynamiques des mouvements totalitaires : la mise en place du régime totalitaire – sa création, son appropriation du pouvoir, son expansion et sa protection contre le monde non totalitaire –, et la domination totale qui atteint son ultime degré d'achèvement dans les camps de concentration et la formation des élites policières.

La mise en place de la domination totalitaire ne s'effectua pas de la même façon en Allemagne et en Union soviétique suivant la particularité des collectifs qu'il s'agissait de remodeler. Arendt s'abstient justement de poser le totalitarisme comme l'aboutissement d'une suite d'événements ou de manœuvres politiques typiques : le concept renvoie au type générique de rapport de domination qui en résulte. La Première Guerre mondiale et ses contrecoups économiques et politiques avaient

produit en Allemagne des masses de gens socialement isolés, amers et désespérés de leur condition : anciens combattants démilitarisés, chômeurs, classe moyenne ruinée, etc. Sans la conscience de classe qui ralliait l'individu du XIX^e siècle à la poursuite d'intérêts communs, ni l'individualisme de la populace concevant la vie sociale comme une lutte économique de tous contre tous, ces masses étaient disponibles pour des projets dépassant la résolution immédiate des problèmes quotidiens et l'amélioration de leur bonheur personnel. L'antisémitisme et le nationalisme tribal autour desquels se structuraient les idéologies totalitaires proposaient également le mythe d'une communauté naturelle dont la solidarité ne pouvait être altérée par les transformations chaotiques du capitalisme, des structures politiques, du droit et de la morale. Mais selon Arendt, c'est à un niveau d'abstraction bien inférieur à l'adhésion idéologique que le mouvement nazi est parvenu à mobiliser les masses : il les encadra dans un monde de l'expérience totalitaire créé par l'usage combiné de la propagande et de la terreur. La propagande nazie, davantage publicitaire que doctrinale, ramenait le chaos du quotidien à des schémas simples, ancrés dans le réel par quelques événements transformés en évènements, mais surtout confirmés par des actions violentes mettant à exécution les menaces aux ennemis du mouvement que les discours du chef suggéraient à demi-mot. La terreur donnait au quotidien la texture de la propagande idéologique et faisait la démonstration de la puissance du mouvement. La finalité de cet endoctrinement n'était pas de persuader, précise Arendt, mais de convaincre l'homme de la masse par la cohérence du système dont il était censé faire partie, et de le séduire par la force du mouvement qui sollicitait son adhésion tout en le menaçant. Plus le nazisme encadrait de gens dans le mouvement de sa conviction, plus la puissance des menaces à ses opposants devenait effective dans la violence incontrôlée des plus fanatiques, plus la populace y adhérait en espérant prendre le pouvoir et remplacer la classe bourgeoise, et plus les philistins de l'élite, préoccupée avant tout par leur avancement personnel, leur sécurité et celle de leur famille, joignaient les rangs du parti. La propagande et la terreur ont été les moyens de Hitler pour surfer sur les masses jusqu'au pouvoir.

Staline, lorsqu'il se hissa à la tête des bolcheviques, n'était pas en présence de masses amorphes et indifférentes à mobiliser mais d'une société de classes organisées par la domination économique et politique de la bureaucratie du parti déjà investi d'une mission idéologique. Son

régime totalitaire n'advint qu'au terme d'une série d'opérations de liquidation des solidarités extérieures au mouvement : élimination des soviets nationaux et création de cellules bolcheviques pour le recrutement des hauts fonctionnaires des comités centraux ; déportation arbitraire, expropriation des paysans et famine nationale dans le cadre du programme de collectivisation des terres ; introduction d'une compétitivité féroce entre les ouvriers d'usine sous une direction serrée et distante ; enfin, purges de l'aristocratie administrative, militaire, policière et du parti qui condamnaient sans preuve et accusaient de complicité ceux qui n'auraient pas dénoncé les crimes fictifs de leur entourage. Suivant une autre voie, l'U.R.S.S. se retrouva donc également mobilisée par la terreur et la propagande idéologique d'un mouvement dominé par un chef animant l'organisation de masses dociles. On parvenait progressivement à édifier une société dont les membres agissent et réagissent en toutes circonstances suivant les règles du monde totalitaire. Dans le cas du nazisme, spécifie Arendt, la réalisation de l'idéologie fut suffisamment complète pour qu'elle cesse presque d'exister intellectuellement et que la destruction du monde totalitaire après la guerre ne laisse ni croyant, ni fanatisme.

Dans les deux cas, la mobilisation n'était pas le fruit d'un charisme exceptionnel des chefs, mais le résultat d'une technique d'encadrement des militants. Le nazisme a fait preuve d'une grande habileté à s'attirer idéologiquement la sympathie des masses, de la populace et des philistins de l'élite, puis à les endoctriner et les organiser graduellement. Arendt compare la structure du mouvement totalitaire à celle d'un oignon : entre le coeur de l'organisation et sa pelure de simples sympathisants, chaque couche de participants se trouvait isolée par ses voisins des groupes radicalement plus ou moins intégrés. Le mouvement conservait à sa base une apparence de normalité pour le monde extérieur et préservait son élite dans le confort moral d'un rempart de militants moins initiés mais convaincus de la valeur des actions du mouvement. Les simples sympathisants, dont la participation se limitait à des organisations de façade – des clubs de loisir ou les jeunesses hitlériennes par exemple – donnaient au mouvement un air de simplicité respectable. C'est à eux et au monde extérieur que s'adressaient la propagande et les déclarations publiques, souvent mensongères, du chef. Un échelon plus haut, les membres du parti ne croyaient jamais le discours officiel ; et la propagande idéologique qu'on leur servait les félicitait de cette

intelligence supérieure qui comprenait que les mensonges du chef servaient le mouvement. L'entraînement des corps d'élite, craints et admirés des échelons inférieurs, dépassait la propagande et l'idéologie. On les éduquait à ne plus se poser la question du vrai et du faux, à convertir les prophéties du chef en énoncés d'intention à réaliser, et à chérir la loyauté au chef assurant la victoire finale. L'utile et le nuisible ne se déduisaient pas de l'idéologie, mais étaient révélés par le chef ayant une clairvoyance mystique. Enfin, le cercle des intimes du chef considérait tout, les clichés idéologiques, la terreur, les organisations de façade, le parti, les corps d'élite et le chef lui-même, en termes d'organisation. Ses membres étaient liés par la conviction que tout est possible pour quiconque utilise la violence avec les méthodes de l'organisation totalitaire. Leur loyauté inébranlable au mouvement tenait à leur dépendance vis-à-vis d'un chef dont l'inaffabilité s'appuyait sur la discipline extrême d'une élite docile, la crédulité des militants et la terreur du reste des dominés. Ils comprenaient que sa figure remplissait une double fonction essentielle à la survie du mouvement : le protéger contre le monde extérieur par un discours officiel empreint de normalité et incarner à l'interne la volonté infaillible du mouvement, source unique de l'autorité des ordres à tous les échelons, en revendiquant la responsabilité des actions du mouvement et en commandant l'élimination des traîtres. Ce « principe du chef », structurant la direction administrative totalitaire, instituait une domination directe transformant la hiérarchie de ses subalternes en une masse d'exécutants qu'il pouvait nommer, démettre ou faire disparaître. Même dans l'organisation, les individus demeuraient isolés les uns des autres, obéissant ultimement à la volonté du chef plutôt qu'à leur supérieur ou à une définition de fonction. Cette structure de domination en pelures d'oignon fut commune au nazisme, qui constitua ses formations d'élite au fil de l'organisation des masses, et au stalinisme, qui se forma des élites pour achever l'atomisation des masses et les organiser.

Au pouvoir, les totalitarismes ne pouvaient pas tolérer que la loyauté au chef subisse la concurrence d'autres solidarités. Ils refusèrent par conséquent de soumettre le mouvement aux institutions légales et juridiques de l'État et au respect des accords internationaux. La volonté du chef devait primer sur les intérêts privés, collectifs ou nationaux et surtout éviter la libre élaboration des opinions promue par les institutions démocratiques. Contrairement au fascisme de Mussolini qui s'appropri

le pouvoir et l'autorité étatiques, les sections de conspiration de Hitler et de Staline ont dominé les appareils de l'État de l'extérieur et l'ont transformé en façade du mouvement occupée par des membres du parti. Avant son accession au pouvoir, le parti nazi avait développé des répliques de toutes les organisations de l'État et de la société civile dont la valeur pratique fut, selon Arendt, de faciliter le remplacement de l'ordre en place. Staline ressuscita pour sa part le gouvernement factice des soviets par une constitution tout aussi factice. Dans la double bureaucratie totalitaire, les chefs et leur état-major ne délimitaient – ou du moins ne respectaient – aucune liberté administrative pour leurs fonctionnaires. Ils multiplièrent d'ailleurs les services se chevauchant pour s'assurer que le choix de celui qui accomplirait la volonté du chef demeure à sa discrétion. Le contrôle de l'ordre et la chasse aux ennemis du mouvement étaient confiés à une police secrète, qui relevait directement du chef, et dont l'action ne se pliait pas aux lois défendant les libertés civiles. Pour Arendt, le régime totalitaire débute précisément lorsque la section de conspiration s'émancipe du contrôle du parti et emploie au grand jour les méthodes inspirées des sociétés secrètes – centralisation absolue du commandement, liquidation des dissidents et de la démocratie interne du groupement politique, transformation des exclus du projet en ennemis objectifs – appuyées sur les instruments de violence nationaux – police et armée – pour une accumulation potentiellement illimitée du pouvoir des dirigeants, au pays et à l'étranger. La chasse aux ennemis objectifs – dont la définition change au gré des circonstances et de la propagande – aurait commencé sous Staline en 1930 et en Allemagne en 1935.

La politique totalitaire, écrit Arendt, tend à abolir toute forme de liberté dans son projet d'accomplir la loi positive de la Nature ou de l'Histoire ; elle « veut transformer l'espèce humaine en un vecteur actif et infailible d'une loi à laquelle, autrement, les hommes ne seraient qu'à leur corps dépendant passivement soumis » (Arendt, 1972 : 206). La domination totale, achèvement de la domination totalitaire, appelle une docilité sans faille, sans possibilité de consentir ou non à l'action du mouvement réalisant la nécessité idéologique. Conséquent, le totalitarisme travaille à la transformation des personnes en êtres passifs : on étouffe la personnalité juridique en condamnant et en déportant indépendamment de ce qui a été fait ou non ; on élimine symboliquement le caractère distinctif de l'exercice de sa liberté en identifiant les

coupables et les criminels innocents ; on tue la personne morale en liquidant les solidarités et en faisant participer aux crimes ; on détruit enfin chez les plus résistants l'affirmation d'une identité individuelle par la torture. La fonction de la terreur extrême des camps dépasserait l'extermination et la dégradation des vies humaines : ces lieux isolés seraient les laboratoires de « l'horrible expérience qui consiste à éliminer, dans des conditions scientifiquement contrôlées, la spontanéité elle-même en tant qu'expression du comportement humain » pour transformer les hommes en une sorte d'espèce humaine qui ressemble aux autres espèces animales et dont la seule « liberté » consisterait à « conserver l'espèce ». L'état-major y testerait et renforcerait par la même occasion son organisation totalitaire : « Les atrocités pour lesquelles les formations d'élite sont utilisées sans merci, deviennent, en somme, l'application pratique de l'endoctrinement idéologique – le banc d'essai où ce dernier doit faire ses preuves – tandis que l'effroyable spectacle des camps eux-mêmes est censé fournir la vérification " théorique " de l'idéologie. » (Arendt, 1972 : 173-174)

Conclusion : ni une forme sociale générale, ni la théorisation d'une expérience singulière

Une difficulté du concept arendtien du totalitarisme est qu'il dépasse la théorie d'une expérience singulière, mais ne s'ancre que dans deux événements historiques. Dans le collectif *Hannah Arendt, le totalitarisme et le monde contemporain*, Michel Freitag écrivait que ce concept, s'il ne s'agit pas d'une dénomination circonstancielle ou d'un slogan, mais bien d'un concept sociohistorique pertinent, ne pourrait trouver un fondement solide qu'à un niveau philosophique, celui de la remise en question et de l'abolition de l'humanité, de la société et du sens occidental de l'historicité. L'œuvre d'Arendt offre pourtant une alternative entre l'acceptation du totalitarisme comme forme sociale générale et sa réduction aux cas précis du nazisme et ou du stalinisme. Dans le même ouvrage, Daniel Dagenais contestait la compréhension arendtienne du stalinisme sous la même explication que le nazisme. La thèse faisant du totalitarisme le résultat d'un « effondrement du monde moderne (de ses institutions politiques, de son mode d'intégration nationale, de sa morale et de son idéalité), voire de la civilisation occidentale » s'appliquerait mal au cas soviétique « dans la mesure où l'empire tsariste était aux trois quarts féodal et à moitié occidental seulement ». Faire de l'atomisation

des masses une condition *sine qua non* à la domination totalitaire aurait conduit la philosophie au « sophisme » de prétendre « que Staline aurait délibérément " atomisé " la société soviétique : afin de pouvoir " être " totalitaire ? » (Dagenais, 2003 : 12) Or, la thèse d'Arendt me semble être que la perte du sens de la politique comme liberté de discuter et de construire entre égaux, l'échec de sa démocratisation et l'assujettissement des institutions politiques à d'autres fins ont ouvert le monde à la possibilité d'une forme de domination politique abolissant tout autorité légale dans son accumulation illimitée du pouvoir pour lui-même. Telle serait la signification historique de l'apparition des totalitarismes. Et à première vue, l'ensemble des traits constitutifs des dominations totalitaires pourrait se réduire aux cinq suivants : la logique idéologique comme principe régulateur du mouvement ; la structure en pelures d'oignon comme mode d'organisation des masses qui y participent ; la gouvernance d'une section de conspiration suivant des méthodes inspirées des sociétés secrètes, appuyée sur les instruments de violence nationaux, et subordonnant toute considération aux intérêts du mouvement ; l'accumulation illimitée du pouvoir comme but de l'entreprise faute de finalité arrêtée ; et la terreur comme essence de sa domination. Cette constitution du régime totalitaire rendrait compte de la cristallisation particulière d'un ensemble d'éléments comme l'idéologie raciste ou l'administration par décret, observés hors des régimes totalitaires et qu'Arendt refuse de reconnaître isolément comme totalitaires.

Héritiers des modèles du parti unique, du gouvernement par décret, de la terreur d'une administration qui brise les organisations et les solidarités existantes, de la mobilisation des masses dans le mouvement d'une conviction idéologique et des méthodes des sociétés secrètes, Staline et Hitler ne rencontrèrent qu'une faible résistance de l'autorité légale et de l'esprit public lorsqu'ils entreprirent d'atomiser la société russe ou d'organiser les masses allemandes. La genèse du totalitarisme s'est effectuée dans l'univers restreint des groupements politiques occidentaux, mais cette forme de domination menace tout large groupement politique où l'esprit public n'est pas répandu et où l'autorité des institutions légales ne jouit pas d'une solide légitimité. Arendt pointa d'ailleurs l'Inde et la Chine – pas plus occidentales et modernes que la Russie tsariste – comme terreau fertile pour d'éventuelles dominations totalitaires. La mise en place du régime totalitaire varierait suivant la

situation politique initiale ; l'entreprise de domination politique menant ultimement à la domination totale pourrait toutefois prendre la même forme partout. Aux yeux d'Arendt, l'expérience de la guerre et des camps a redéfini l'échelle principale à laquelle doivent être rapportés les événements politiques. La question première ne doit plus être de savoir s'ils incarnent les valeurs de la gauche ou de la droite, mais « servent-ils ou non la domination totalitaire ? » (Arendt, 1972 : 179) Autrement dit, nient-ils ou non le sens de la politique que promouvaient les Pères des premières institutions légales modernes ?

Dominique Morin
Candidat au doctorat en sociologie
Université Laval et Université Paris X-Nanterre

Bibliographie

- ARENDR, Hannah (2004), «Qu'est-ce que l'autorité ? » dans : *La crise de la culture*, Paris, Gallimard, 121-185.
- ARENDR, Hannah (1995), *Qu'est-ce que la politique ?*, Paris, Seuil.
- ARENDR, Hannah (1985), *Essai sur la Révolution*, Paris, Gallimard.
- ARENDR, Hannah (1982), *L'Impérialisme*, Paris, Fayard.
- ARENDR, Hannah (1973), *Sur l'antisémitisme*, Paris, Calmann-Lévy.
- ARENDR, Hannah (1972), *Le système totalitaire*, Paris, Seuil.
- ARON, Raymond (2001), «Démocratie et totalitarisme» dans : Enzo TRAVERSO, *Le Totalitarisme*, Paris, Seuil, 488-502.
- DAGENAIS, Daniel (2003), «Le délire totalitaire» dans : Daniel DAGENAIS (dir.), *Hannah Arendt, le totalitarisme et le monde contemporain*, Québec, Presses de l'Université Laval, 9-51.
- DUMONT, Louis (1991), *Homo Aequalis II, L'idéologie allemande*, Paris, Gallimard.

- FRIEDRICH, Carl J. et Zbigniew BRZEZINSKI (2001), « Les caractéristiques générales de la dictature totalitaire » dans : Enzo TRAVERSO, *Le Totalitarisme*, Paris, Seuil, 472-488.
- FREITAG, Michel (2003a), « De la Terreur au Meilleur des Mondes. Genèse et structure des totalitarismes archaïques » dans : Daniel DAGENAIS (dir.), *Hannah Arendt, le totalitarisme et le monde contemporain*, Québec, Presses de l'Université Laval, 248-350.
- FREITAG, Michel (2003b), « De la Terreur au Meilleur des Mondes. Globalisation et américanisation du monde : vers un totalitarisme systémique » dans : Daniel DAGENAIS (dir.), *Hannah Arendt, le totalitarisme et le monde contemporain*, Québec, Presses de l'Université Laval, 353-404.
- FURET, François (1988), *La Révolution I ; 1770-1814*, Hachette Littérature, Paris.
- HOBBSBAWM, Éric J. (1999), *L'âge des extrêmes ; Histoire du court XX^e siècle*, Paris, Éditions Complexe.
- HOBBSBAWM, Éric J. (1992), *Nations et nationalisme depuis 1780*, Paris, Gallimard.
- TODOROV, Tzvetan (2001), « Le totalitarisme encore une fois » dans : Enzo TRAVERSO, *Le Totalitarisme*, Paris, Seuil, 779-799.
- TRAVERSO, Enzo (2001), *Le Totalitarisme*, Paris, Seuil.
- WEBER, Max (1995), *Économie et société / 1 ; Les catégories de la sociologie*, Paris, Plon.
- WEBER, Max (1992a), « L'objectivité de la connaissance dans les sciences et la politique sociales » dans : *Essais sur la théorie de la science*, Paris, Plon, 117-202.
- WEBER, Max (1992b), « Définir la ville » dans : Marcel RONCAYOLO et Thierry PAQUOT (dirs), *Villes et Civilisation urbaines XVIII^e-XX^e siècle*, Paris, Larousse, 283-300.